

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT

TEL. : 04.70.67.11.89. / FAX : 04.70.67.61.25.

DEL20221205-146

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais s'est réuni le cinq décembre de l'an deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures dix-huit, à Gipcy.

Membres en exercice : 39

Date de convocation : 29 novembre 2022

Membres présents : 29

Acte rendu exécutoire le : 13 décembre 2022

Membres votants : 35

Date de publication : 13 décembre 2022

Secrétaire de séance : M. Gérard VERNIS

Président de séance : M. Jean-Marc DUMONT, Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

Etaients présents : M. François ENOUX commune d'Agonges ; M. François REGNAULT commune d'Autry Issards ; M. Michel AUBAILLY, M. Christian AUBOUARD commune de Bourbon l'Archambault ; Mme Brigitte OLIVIER, M. Didier AUCLAIR commune de Buxières les Mines ; M. Jacques FERRANDON commune de Châtel de Neuve ; M. Patrick CHALMIN commune de Chatillon ; Mme Marie-Françoise LACARIN commune de Cressanges ; M. Maurice CHOPIN commune de Deux-Chaises ; M. Gérard VERNIS commune de Franchesse ; Mme Annabelle BONNEAU-HAYE commune de Gipcy ; M. Stéphane LELONG commune de Le Montet ; M. Yves SIMON commune de Meillard ; M. Guy DAUCHAT, M. Yves PETIOT commune de Noyant d'Allier ; M. Thierry GUILLOT commune de Rocles ; Mme Annie BOURCIER commune de Saint-Aubin-le-Monial ; M. Eddy DAMIEN commune de Saint-Hilaire ; Mme Sylvie EDELIN, M. Daniel GUEULLET, M. Cyrille CURTON commune de Saint-Menoux ; M. Daniel BLANCHET commune de Saint-Sornin ; M. Didier THEVENOUX commune de Saint-Plaisir ; M. Jean-Marc DUMONT, M. Sylvain RIBIER commune de Tronget ; Mme Nicole PICANDET commune de Vieure ; M. Pierre THOMAS, commune d'Ygrande.

Absents excusés : Mme Séverine BERTIN ; Mme Annik BERTHON ; Mme Joëlle BARLAND ; Mme Ginette ROUZEAU ; M. Ludovic CHAPUT ; M. Jean-Luc LEMAIRE ; M. Gille DENIS ; M. Eric SONIVAL ; M. Jean-Marie PAGLIAI ; M. Olivier GUIOT ; M. Rémy GUILLEMINOT ; M. Sébastien THOMAS.

Pouvoir de vote : Mme Annik BERTHON donne pouvoir à M. Michel AUBAILLY ; Mme Ginette ROUZEAU donne pouvoir à M. Guy DAUCHAT ; M. Ludovic CHAPUT donne pouvoir à M. Jean-Marc DUMONT ; M. Jean-Luc LEMAIRE donne pouvoir à Christian AUBOUARD ; M. Jean-Marie PAGLIAI donne pouvoir à Mme Françoise GUILLEMINOT ; M. Sébastien THOMAS donne pouvoir à M. Pierre THOMAS.

❦ ❦ ❦

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL AU TITRE DE L'AMENAGEMENT ET
L'ENTRETIEN D'UN RESEAU D'ITINERAIRES DE PETITES
RANDONNEES (PR) SUR BOCAGE NORD, INSCRIT AU PLAN
DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES (PDESI)
DE L'ALLIER

Vu l'article R311-1 du Code du sport qui énonce l'institution d'une « Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) » et par extension, l'instauration d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) ;

Vu la délibération n°20220627-102 portant adoption des tracés des circuits de randonnées pour la définition du PDESI par le CDESI ;

Vu la nécessité d'aménager et d'entretenir le réseau des itinéraires de petites randonnées ;

Considérant que le label « Allier Pleine Nature », mis en place par le Département de l'Allier, a pour but de valoriser les itinéraires de randonnée d'un niveau de qualité supérieure et que, dans ce cadre, les propositions d'inscription de sentiers de randonnées pour Bocage Nord ont été validées au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de l'Allier en juin 2022

Considérant qu'afin de financer une partie de ce projet, plusieurs aides financières peuvent être engagées :

- Les aides départementales destinées à l'aménagement d'un réseau d'itinéraires de petite randonnée (PR) inscrit au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de l'Allier (PDESI)
 - o une aide de 50 % pour les travaux et l'aménagement du réseau d'itinéraires.
 - o une aide de 50% pour la signalétique et le balisage avec un plafond à hauteur de 2000 € / itinéraire.
- L'aide de l'Etat au titre de la DETR, au sein de la rubrique « découverte et signalisation du patrimoine historique et naturel ». A noter que Les projets d'aménagement de sentiers doivent être en cohérence avec le plan départemental de randonnée. L'aide est plafonnée à 45 % pour un montant maximum de 500 000 €

Vu le plan de financement suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Agent CCBB	8 000 €	Conseil Départemental - Aménagements PR	7 979 €
Apprenti CCBB	15 800 €	CDT - 50 % réalisation des fiches	2 892 €
Travaux	500 €	DETR - 45 % investissements	7 181 €
Balisage des circuits	4 000 €	CC Bocage Bourbonnais	29 458 €
Signalétique	11 458 €		
Promotion diffusion Conception fiches Conception dépliants Conception Topoguide Impression Topoguide Impression dépliants	5 785 €		
Promotion diffusion Achat d'encarts dans des magazines	2 000 €		

Salons			
Réception presse			
Campagne photos			
TOTAL	47 510 €	TOTAL	47 510 €

Il est proposé aux conseillers communautaires de valider la demande de subvention.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité

- D'autoriser M. le Président à solliciter les subventions relatives à ce projet.
- D'autoriser M. Le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,

Jean-Marc DUMONT



